

## Communication N° 04 - 2016 au Conseil communal

Séance du 02 mars 2016

### **Remplacement du Central téléphonique Ouverture d'un compte de crédit d'études**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 70'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Fin 2014, Swisscom nous a informés de l'abandon définitif de la téléphonie classique d'ici le 31 décembre 2017. Cela signifie que les services de communications et de collaboration en Suisse fonctionneront dans une infrastructure unifiée "All IP" (Internet Protocole). Ainsi le réseau téléphonique fixe, la télévision, la téléphonie mobile et internet utiliseront le même langage et communiqueront entre eux.

Cette orientation nous conduit à lancer une étude destinée à remplacer notre central téléphonique, tout en réexaminant l'ensemble de nos besoins dans ce domaine. Un montant de CHF 300'000.00 a d'ores et déjà été annoncé au plan des investissements sur 2017 pour réaliser cette opération.

Compte tenu de l'unification entre l'informatique et la téléphonie, la commune de Belmont participera également à ce projet puisque notre réseau informatique est mutualisé.

Il s'agit maintenant de démarrer l'étude pour la rédaction du cahier des charges et la réalisation d'un appel d'offres avec l'aide d'un mandataire spécialisé dans ce domaine.

Sur la base de ces éléments, un préavis sera présenté au Conseil communal d'ici la fin 2016 afin de répondre à ces besoins et régulariser ce crédit d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 16 mars 2016.